

Eddy Caekelberghs écarté de l'antenne

RTBF Il a envoyé un mail polémique

Eddy Caekelberghs est écarté de la présentation de ses émissions sur La Première depuis mercredi. Il y présentait « Au bout du jour » après le journal parlé de 19 heures et « Majuscules » le dimanche après-midi.

Tout est parti d'un mail porté à la connaissance de nos confrères de *SudPresse* que *Le Soir* s'est procuré. Lundi soir, depuis son adresse professionnelle, Eddy Caekelberghs a écrit à Henri Bartholomeeusen, président du Centre d'action laïc (CAL) ainsi qu'à Benoît Van der Meerschen, le secrétaire général adjoint du CAL et à Jean-Paul Barrs, ancien secrétaire général du Parti socialiste belge et membre du CAL.

Il transfère ce qu'on devine être un extrait d'interview intitulé : « *Migrants, interview Louis Michel 2009, libre circulation, accueil.* » Il signale à ceux qu'il appelle ses « amis » que l'extrait est libre de droit « *il faut l'exploiter à fond : nos réseaux sociaux et nos émissions ! [...] N'hésitons pas ! Viralisons avec un texte bien senti et court en parallèle de notre CB (probablement en référence à une carte blanche publiée dans la presse mardi, NDLR.) Genre : "Qui a le droit de faire ça ?" dit Louis Michel en 2009 ! "Théo et Moi" répond son fils en 2018 !* ».

Le président du MR, Olivier Chastel, a pris connaissance de ce mail mardi. Sidéré par le contenu, il a contacté le directeur

de l'information de la RTBF, Jean-Pierre Jacqmin et le patron du service public, Jean-Paul Philippot. Le MR souhaitait que la RTBF se positionne clairement afin de ne pas jeter l'opprobre sur tous les journalistes de la maison. Un courrier officiel a été envoyé mercredi après-midi à Jean-Paul Philippot et à la société des journalistes.

La décision de la RTBF n'a pas tardé. Elle a suspendu Eddy Caekelberghs de l'antenne le temps d'une enquête interne. Dans un communiqué, le service public affirme se distancier clairement de ce contenu « *qui ne traduit en rien ni sa déontologie ni ses missions. La RTBF ne partage ni ne cautionne des propos qui pourraient porter atteinte et préjudice à l'indépendance journalistique. La RTBF continue à défendre et à garantir l'indépendance dans le traitement des sujets et le caractère pluraliste des débats et regards croisés sur les grands enjeux.* »

Jean-Pierre Jacqmin et Eddy Caekelberghs n'étaient pas joignables à l'heure d'écrire ces lignes. Le premier a précisé dans *SudPresse* que la décision de la RTBF « *est une simple mesure de préservation de l'antenne, qui ne préjuge en rien des suites qui seront données à l'affaire. Nous réaffirmons et revendiquons l'indépendance et la déontologie de l'ensemble des journalistes de la*

RTBF, qui ne peut être prise en défaut par quelque militance que ce soit. L'acte qui est aujourd'hui au cœur de la polémique est un acte isolé, dont le contenu ne nous plaît pas. » ■

MAXIME BIERMÉ